

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/W/42/Add.4
16 mars 1982

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

ACTIVITES REGIONALES LIEES A LA NORMALISATION

Note du secrétariat

Addendum

1. A sa réunion du 20 au 22 octobre 1981, le Comité des obstacles techniques au commerce a décidé que le secrétariat communiquerait aux organismes régionaux un certain nombre de questions convenues (TBT/M/8, paragraphe 55). Des questions à adresser à ces organismes ont été distribuées de manière informelle, les 15 janvier et 12 février 1982.
 2. On trouvera ci-après les réponses de l'Association européenne de Libre-échange.
-

Question

Quels sont les accords de liaison existants entre l'AELE, le CEN, le CENELEC et la Commission des Communautés européennes?

Réponse

Le CEN et le CENELEC sont des organisations privées, non gouvernementales. Elles reconnaissent le statut d'observateur au secrétariat de l'AELE qui envoie un représentant aux Assemblées générales des deux organisations ainsi qu'aux réunions du Bureau technique du CEN. En relation avec l'Assemblée générale du CEN, la Commission, le CEN et le secrétariat de l'AELE tiennent aussi une réunion de liaison une fois par an.

Question

Des pays non européens peuvent-ils participer aux arrangements et conventions pour la reconnaissance réciproque des essais et contrôles?

Réponse

Le secrétariat de l'AELE assure le secrétariat des sept arrangements pour la reconnaissance réciproque des essais et contrôles (accords entre les autorités participantes de divers pays) et des deux conventions sur la reconnaissance réciproque des essais et contrôles (traités entre pays signataires). Six des arrangements sont ouverts à la participation des autorités compétentes de toutes les parties contractantes à l'Accord général. L'arrangement pour la reconnaissance réciproque des rapports d'évaluation des produits pharmaceutiques et les deux conventions sont ouverts à tous les pays qui ont des installations comparables d'essais et de contrôles et qui peuvent de ce fait en assurer la mise en oeuvre appropriée.

Question

Quels sont les pays qui adhèrent à chacun des sept arrangements de reconnaissance réciproque et aux deux conventions sur la reconnaissance réciproque des essais et contrôles?

Réponse

Les autorités participantes aux sept arrangements appartiennent aux pays ci-après:

Arrangement pour la reconnaissance réciproque
des essais et contrôles effectués sur
les appareils à pression

Autriche	Portugal
Danemark	Royaume-Uni
Finlande	Suède
Islande	Suisse
Norvège	

Arrangement pour la reconnaissance réciproque
des essais et contrôles effectués sur
les équipements de navires

République fédérale d'Allemagne	Pays-Bas
Danemark	Portugal
Finlande	Royaume-Uni
Islande	Suède
Norvège	Yougoslavie

Arrangement pour la reconnaissance réciproque
des essais et contrôles effectués sur
les appareils à gaz

Autriche	Norvège
Danemark	Portugal
Finlande	Royaume-Uni
Islande	Suède
Italie	Suisse

Arrangement pour la reconnaissance réciproque des essais effectués
sur les machines et tracteurs agricoles pour des besoins
de sécurité de fonctionnement, d'ergonomie et
de sécurité du trafic routier

Autriche	Portugal
Danemark	Royaume-Uni
Finlande	Suède
Norvège	Suisse

Arrangement pour la reconnaissance réciproque
des essais et contrôles effectués sur
les appareils de levage

Autriche
Finlande
Islande

Norvège
Suisse

Arrangement pour la reconnaissance réciproque
des essais et contrôles effectués sur les
appareils de chauffage fonctionnant aux
combustibles liquides

Autriche
Finlande
Islande
Norvège

Portugal
Suède
Suisse

Arrangement pour la reconnaissance réciproque des rapports
d'évaluation des produits pharmaceutiques

Autriche
Finlande
Norvège

Suède
Suisse

Les pays signataires des deux conventions sont les suivants:

Convention pour la reconnaissance mutuelle des
inspections concernant la fabrication
des produits pharmaceutiques

Autriche
Danemark
Finlande
Hongrie
Irlande
Islande

Liechtenstein
Norvège
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse

Convention sur le contrôle et le poinçonnement
des ouvrages en métaux précieux

Autriche
Finlande
Norvège (pas encore ratifiée)
Portugal (pas encore ratifiée)

Royaume-Uni
Suède
Suisse